

Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction et Administration
CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

CONSTATATIONS

Les élections de dimanche dernier confirment les résultats du premier tour de scrutin. Partout l'idée républicaine fait des progrès. La majorité de gauche se renforce dans toutes les assemblées départementales. Les conservateurs perdent plus de cinquante sièges. Le chiffre est minime diront-ils pour masquer leur défaite, qu'est-ce que cinquante sièges lorsque les élections portaient sur plus de quatorze cents. La proportion est faible et nous aurions tort de triompher si cette manière de compter était exacte, ce qui n'est pas.

Nous ne pouvions conquérir sur la coalition des vieux partis, régénérés par le nationalisme, les sièges qu'ils n'avaient pas. Il y avait environ trois cents conseillers généraux de la droite, renouvelables ; il n'en revient que deux cent cinquante environ ; les adversaires de la République ont donc perdu environ un sixième des sièges qu'ils occupaient. S'ils se tiennent pour satisfaits, de notre côté nous n'avons pas lieu de nous plaindre de ce résultat, qui marque l'évolution constante vers la République, par la venue de nouvelles générations.

Il ne faut pas s'arrêter aux chiffres récapitulatifs fournis par les statistiques, forcément restreintes, il faut examiner en outre le total des voix obtenues par les représentants des divers régimes. On constate alors que partout il y a un très notable accroissement de voix républicaines.

Cet accroissement est encore plus significatif si l'on examine les programmes des candidats, ou tout au moins les caractères généraux qui les différencient des programmes précédents. Il est facile en effet de remarquer que les candidats comme les électeurs ont appuyé à gauche. Les conseillers sortants réélus ont conservé leurs anciennes dénominations de républicain modéré et de républicain radical, mais tandis que celui-là empruntait certains articles au programme radical, celui-ci venait au radicalisme-socialiste. On ne peut donc pas dire que les électeurs républicains se sont prononcés pour une sorte de compromis vague, ils se sont au contraire déclarés les partisans résolus d'une politique de défense laïque et de réformes démocratiques, et sans nul doute les vœux politiques qui seront émis dans quinze jours souligneront ce caractère des élections cantonales, qui est un précieux avertissement pour les élections législatives.

Enfin il faut constater encore que partout, ou presque partout, où le candidat républicain a été menacé, l'union s'est faite sur son nom avec toute la loyauté que l'on doit attendre de citoyens qui combattent pour la même cause. Nous avons vu se former le « bloc réactionnaire » préconisé il y a seize ans par M. Paul de Cassagnac. Les diverses sectes de royalistes et d'impérialistes connues en 1885, se sont subdivisées en royalistes purs, en démocrates chrétiens et en antisémites ; en bonapartistes suivants de Victor ou de Louis et en plébiscitaires. Le mot nationaliste, très

commode parce qu'il ne signifie rien, a servi de mot d'ordre à ces débris du trône et du sabre, qui le criaient en lui attribuant des sens différents, et nous avons eu une nouvelle édition de la tentative boulangiste. Ce sont les mêmes hommes, et leur échec a été aussi piteux.

Ils pourraient être dangereux si l'on n'y prenait garde, parce qu'ils sont très élastiques. Dès que l'on appuie dessus ils s'aplatissent, mais si l'on cesse de s'occuper d'eux, si on se retourne on les voit se redresser et tirer la langue comme l'enfant derrière le maître qui vient de le réprimander ; et le bon public de France, toujours frondeur, est mis en joie par le geste inutile et lâche qui s'adresse au pouvoir existant.

Cette coalition que nous avons rencontrée devant nous, nous la retrouverons l'an prochain, plus redoutable et plus dangereuse parce que les hommes qui la représenteront seront moins connus des foules. Un conservateur avéré ne peut se présenter dans son canton sous l'étiquette républicaine ; il le fera sans vergogne dans l'arrondissement et pipera les voix des naïfs. Il n'est jamais trop tôt pour combattre de tels agissements. Les résultats des élections cantonales doivent nous réjouir, ils ne doivent pas nous endormir ; au bloc réactionnaire, opposons le bloc républicain.

A. Z.

Les élections cantonales

Le scrutin de ballottage de dimanche a donné d'excellents résultats, qui complètent ceux du 21 juillet.

Dans presque tous les cantons, le parti républicain est victorieux. Les nationalistes, en revanche, n'ont pas eu le succès qu'ils espéraient : la province décidément ne leur est pas favorable.

Mais, sans contredit, le succès républicain le plus important de la journée de dimanche, est bien l'échec de M. Lasserre dans le Tarn-et-Garonne. Là, toutes les forces réactionnaires s'étaient coalisées contre le candidat radical. Toutes les manœuvres, toutes les pressions, ont été employées. A tout prix on voulait que M. Lasserre fût élu ; il a été battu ; son échec en est plus considérable.

Les électeurs ont, le 21 et le 28 juillet, manifesté leur ferme volonté d'aller de l'avant ; ils ont acclamé une république démocratique, de progrès, ils ont préparé les élections de mai prochain.

EN CHINE

Protection menaçante

Un édit enjoignant aux commissaires de s'opposer à un développement exagéré des fortifications de la légation impériale qui domine la cité impériale. Il suggère qu'à la place, on établisse de plus fortes garnisons le long de la voie ferrée si c'est nécessaire. Cet édit vise la légation britannique qui s'entoure de hautes murailles crénelées, percées de meurtrières et construit des galeries qui règnent dans la direction de la cité impériale sous le prétexte de se défendre contre les mines que les Chinois pourraient creuser. La muraille de la légation anglaise s'étend parallèlement à la muraille impériale, d'où l'artillerie chinoise a bombardé les légations.

Au Transvaal

Aveu déguisé

Le maire de la ville du Cap a demandé à lord Kitchener de permettre au corps local « Volontaires du duc d'Edimbourg » de rentrer dans leurs foyers, ceux-ci ayant servi vingt mois consécutifs.

Lord Kitchener a répliqué que, dans l'état de désordre actuel de la colonie du Cap, il lui était très difficile de réduire les forces en campagne et qu'il n'en avait pas de trop pour arrêter les Boers qui parcourent en petites bandes les districts du Nord de la colonie.

On voit que, de l'avis même de lord Kitchener la situation est exactement la même que l'an dernier.

INFORMATIONS

Élection législative

LAVAL (DEUXIÈME CIRCONSCRIPTION)

Inscrits, 12,569 ; votants, 10,231 ; suffrages exprimés, 10,176. — MM. Heuzey, républicain, 5,420 voix élu ; Gauthier de Vaucenay, conservateur, 4,691 voix.

Il s'agissait de remplacer M. Louis Heuzey, républicain décédé, élu le 8 mai 1898, par 5,745 voix contre 5,300 à M. Gomard, député sortant de la droite.

M. Pierre Heuzey est le cousin de M. Louis Heuzey et le petit-fils de M. Charles Lecomte, ancien député. Il est âgé de 26 ans seulement.

Double condamnation à mort

La cour d'assises de Seine-et-Oise vient de condamner à mort les nommés Henri Blazy, vingt-et-un ans ; Yves-Marie Guillosson, vingt-et-un ans, qui, le 29 novembre dernier, ont assassiné pour le voler, à Doissy-la-Rivière, un vieillard de soixante-dix-neuf ans, nommé Berthault.

CHRONIQUE LOCALE

ELECTION AU CONSEIL GENERAL

SCRUTIN DE BALLOTAGE

Canton de Castelnaud

	Feyt	Lasserre	Depyre	Voix perdues
Castelnaud.....	574			37
Cézac.....	78		1	10
Flaugnac.....	166	4	20	2
L'Hospitalet.....	70	12	7	
Pern.....	147	3	11	3
St-Paul-Labouffie.....	108		20	2
Ste-Alauzie.....	88	2		2
	1231	21	59	46

Canton de Luzech

	Pagès Lechêne	Pagès Edmond	Divers
Albas.....	295	4	
Anglars-Juilhac.....	135	5	
Bélave.....	145	2	
Caillac.....	124	9	
Cambayrac.....	50	6	
Carnac-Rouffiac.....	124	5	
Castelfranc.....	96	3	
Douelle.....	179		
Luzech.....	187		
Parnac.....	105	2	
St-Vincent.....	214	3	
Sauzet.....	132	13	
Villesèque.....	142		
	1928	52	108

Lycée Gambetta

On affirme que M. Fournier, proviseur du Lycée Gambetta, est nommé proviseur du Lycée d'Oran ; il serait remplacé par le censeur du Lycée de Nîmes.

Instruction publique

Par décret du ministre de l'Instruction publique, M. Lascourrèges (Abel-Jean-Sabin) économiste au lycée de Cahors, est nommé officier de l'Instruction publique.

Sont nommés officiers d'académie :

Mlle Camus (Jeanne-Marguerite), professeur au collège de Jeunes filles de Cahors ;

M. Bonaure (Guillaume), instituteur public à Larroque-des-Arcs ;

M. Bernère (Norbert), professeur d'allemand au collège de Figeac.

Certificat d'aptitude pédagogique

Année scolaire 1900-1901

24 aspirantes et 26 aspirants se sont présentés.

14 aspirants et 10 aspirantes ont été définitivement admis. Ce sont, par ordre alphabétique :

Aspirants. — Instituteurs adjoints stagiaires : MM. Bonnet, à Labathude ; Bouzou, à Martel ; Cayrol, à Bretenoux ; Couyba, à Cajarc ; Delbos, à Gramat ; Fabre, à St-Denis-Martel ; Ginibre, à Martel ; Lamothe, à Montfaucon ; Laval, à Terrou ; Lavernhe, à Bédier ; Masbon, en congé ; Piécourt, à La Benque ; Poujade, à Albas ; Taurand, à St-Céré.

Aspirantes. — Institutrices stagiaires : Mmes Combettes, à Issenouls ; Desprats, à Cazals ; Laval, à Bagnac ; Lemzy, à Pern ; Marabelle, à Castelnaud ; Mercier, à Cajarc ; Nadal, à Douelle ; Niccol, à Fons ; Pèchayrand, à Souillac ; Sirieys, à Lacapelle.

Ministère de la guerre

AVIS AU PUBLIC

Le 2 septembre 1901 à 2 heures du soir, il sera procédé à l'examen des conscrits, de la classe 1900 du Recrutement de Cahors, qui demandent à être incorporés dans une section de Commis de l'Intendance.

Les jeunes gens qui désirent être examinés devront se présenter à la date sus-indiquée à la sous-intendance de Cahors, boulevard Gambetta, n° 61, sans autre avis et porteurs de leur demande.

CAHORS

DISTRIBUTION DES PRIX

Au lycée Gambetta

Ce matin a eu lieu, au lycée Gambetta, la distribution des prix aux élèves.

La cérémonie était présidée par M. Caubet, doyen de la Faculté de médecine de l'université de Toulouse.

Sur l'estrade avaient pris place, à côté du personnel du lycée, M. le Préfet, M. Costes, sénateur, MM. Mazières et Gélis, conseillers d'arrondissement, M. le lieutenant-colonel Van den Vaero, M. Chaigne, procureur de la République, plusieurs membres de la municipalité et la plupart des directeurs d'administration.

Dans la cour d'honneur délicieusement décorée, se pressaient une foule de parents et d'amis des élèves.

La musique du 7^e prêtait son concours à cette cérémonie.

Le discours d'usage, très applaudi, a été prononcé par M. Piot, professeur de 4^e. Nous regrettons que le défaut de place ne nous permette pas de l'insérer.

M. Caubet a prononcé ensuite le remarquable discours suivant qui a obtenu un grand succès :

Chers Elèves,

On a toujours tort d'arriver le dernier, et la harangue d'un Président d'occasion est mal-

